

Assurance Chômage

Dans le contexte économique actuel, et la recrudescence du chômage au cours de ces derniers mois, nombreux sont les emprunteurs qui souhaitent se protéger en cas de chômage. C'est pourquoi CREDIXIA propose à ses clients une Assurance Perte d'Emploi.

Pourquoi vous assurer ?

En cas de chômage, l'Assurance Perte d'Emploi aide temporairement l'emprunteur à payer une partie de ses échéances de prêt. CREDIXIA propose **une réelle prise en charge jusqu'à 100% de l'échéance***, à compter de la date de versement des allocations par les ASSEDIC et après une période de franchise de 90 jours. La prise en charge par l'assureur interviendra après l'expiration de ce délai incompressible. **Avec l'offre CREDIXIA, les clients gardent le bénéfice de leurs droits à indemnisation non consommés** en cas de reprise d'activité. C'est-à-dire qu'en cas de périodes de chômage successives, les droits à indemnisation se reconstituent dans la limite de 36 mois, en une ou plus phases sur toute la durée du prêt. **L'adhésion à cette garantie chômage doit être adossée à l'assurance de prêt décès-invalidité classique exigée par les banques.**

Assurance perte d'emploi complémentaire ?

Afin de sécuriser les prêts immobiliers en cette période d'incertitude, **CREDIXIA propose une garantie chômage complémentaire, libre de toute souscription d'assurance de prêt.** Elle peut être contractée à n'importe quel moment après la signature d'un prêt, à condition d'être âgé de moins de 53 ans et de justifier de l'exercice d'une activité professionnelle salariée, quelle que soit l'ancienneté dans l'emploi.

Cette garantie est ouverte pour les prêts à taux fixe et sans différé d'amortissement, pour les biens à usage d'habitation et se déclenche quel que soit le motif du licenciement.

Elle permet le versement d'une indemnité forfaitaire pendant la durée du chômage, venant compléter les allocations versées par les ASSEDIC.

Combien ça coûte ?

Exemple n° 1 : Mlle L. âgée de 25 ans, Cadre/Non fumeur, pour un prêt immobilier de 150 000 € sur 20 ans à 4,35%. **Coût d'une garantie décès, invalidité, incapacité temporaire ou totale, chômage : 24,37 €**

Exemple n°2 : Mr G., 32 ans Cadre/Non Fumeur et Mme G., 31 ans Cadre/Non Fumeur pour un prêt immobilier de 200 000 € sur 20 ans à 4,35% - Quotité : 50% par tête. **Coût d'une garantie décès, invalidité, incapacité temporaire ou totale, chômage : 27,89€ pour Mr et 27,06€ pour Mme - Soit 54,95 € pour le couple.**

Assurance perte d'emploi « complémentaire » :

- **A partir de 7 € de cotisation mensuelle**, un salarié **non cadre** bénéficiera d'un forfait mensuelle de 100 à 600 euros
- **A partir de 16 € de cotisation mensuelle**, un salarié **cadre** bénéficiera d'un forfait mensuelle de 300 à 1000 euros

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en Crédits immobiliers et en Assurances. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. En 12 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- 0€ de Frais de Courtage chez CREDIXIA sur internet et en agence
- 0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet
- Le Meilleur accord sous 10 jours ouvrés
- Aucune pénalité en cas de remboursement anticipé
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

***Pour une même période de chômage, 40% de l'échéance pendant les 6 premiers mois, 70% pendant les 24 mois suivants, 100% pendant les 6 derniers mois.**